



TNCDC
TABLE NATIONALE
DES CORPORATIONS DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

COVID-19

ANNONCES GOUVERNEMENTALES

Production du document le 31 mars 2020

Mis à jour le 1^{er} avril 2020, le 3 avril 2020, le 6 avril
2020

DATE DE L'ANNONCE	PALLIER	ANNONCES	LE DÉTAIL DE L'ANNONCE
27-03-2020	Provincial	<p>Soutien aux victimes de violences :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2,5 millions de dollars pour les organismes d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et femmes violentées 	<p>Le but : combler les besoins accrus des organismes d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence vivant de multiples problématiques sociales.</p> <p>Cette aide d'urgence, qui s'ajoute aux 181 millions de dollars sur cinq ans annoncés lors du dernier budget, est octroyée dans la foulée des mesures adoptées par le gouvernement du Québec pour protéger la santé de la population dans le contexte de la pandémie causée par la COVID-19.</p> <p>Ce financement ponctuel aux organismes transitera par les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).</p> <p>Il servira notamment à couvrir des frais d'hébergement et de transport ou encore des heures supplémentaires réalisées.</p>
29-03-2020	Fédéral	<p>Soutien pour les canadiens vulnérables :</p> <ul style="list-style-type: none"> 157,5 millions de dollars pour répondre aux besoins des Canadiens qui vivent en situation d'itinérance 50 millions de dollars à des refuges pour femmes et des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle 7,5 millions à jeunesse, J'écoute 9 millions pour les aînées 	<p>Comme annoncé le 18 mars 2020, le gouvernement du Canada versera une somme additionnelle de 157,5 millions de dollars pour répondre aux besoins des Canadiens qui vivent en situation d'itinérance. Détail de la distribution à venir.</p> <p>Le gouvernement versera aussi jusqu'à 50 millions de dollars à des refuges pour femmes et des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, notamment dans les communautés autochtones.</p> <p>Le gouvernement du Canada fournira 7,5 millions de dollars de financement à Jeunesse, J'écoute pour que les jeunes aient le soutien en matière de santé mentale dont ils ont besoin pendant ces moments difficiles.</p> <p>Le gouvernement du Canada versera 9 millions de dollars à Centraide Canada (via le programme Nouveaux Horizons pour les aînés) pour que cet organisme aide des organisations locales à offrir des services pratiques aux aînés canadiens. Parmi ces services, notons la livraison de produits d'épicerie, de médicaments ou d'autres articles nécessaires ou une communication personnalisée avec les aînés afin d'évaluer leurs besoins et de les diriger vers le soutien communautaire à leur disposition.</p>
01-04-2020	Provincial	<p>Programme de soutien à l'action bénévole</p>	<p>Une somme supplémentaire de 10 millions de dollars est accordée au programme <i>Soutien à l'action bénévole</i>, pour un total de 20,4 millions de dollars pour l'année financière 2020-2021.</p>

		10 millions de dollars pour du soutien accru aux organismes communautaires qui dispensent des services aux clientèles vulnérables.	<p>Cet investissement permettra aux députées et députés d'offrir un soutien accru aux organismes communautaires qui dispensent des services aux clientèles vulnérables.</p> <p>Le programme de soutien à l'action bénévole permet aux députés de tous les partis d'offrir un soutien financier à des organismes communautaires de leur circonscription.</p>
03-04-2020	Fédéral	<p>Soutien aux banques alimentaires :</p> <p>100 millions de dollars afin d'améliorer l'accès aux aliments</p>	<p>Les fonds seront versés à des organisations nationales, régionales et locales de partout au pays qui sont en mesure de servir les personnes et les communautés en situation d'insécurité alimentaire.</p> <p>Les bénéficiaires : Banques alimentaires Canada, l'Armée du Salut, Second Harvest, les Centres communautaires d'alimentation du Canada et le Club des petits déjeuners du Canada.</p> <p>Cet investissement servira à acheter des aliments et d'autres articles essentiels. Il aidera également ces organisations à trouver de nouvelles façons créatives d'atteindre les personnes les plus vulnérables. De plus, ces organisations pourront continuer à faire leur travail important tout en respectant les directives de distanciation physique.</p> <p>Elles pourront aussi se servir de ces fonds afin d'acheter ou de louer l'équipement et le matériel nécessaires pour répondre aux besoins uniques de leurs communautés et faire face aux défis que pose la pandémie de la COVID-19 à la santé.</p>
03/04/2020	Provincial	<p>Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels</p> <p>Prestation de 100 \$ par semaine pour les salariés à faible revenu travaillant à temps plein ou à temps partiel dans les services essentiels</p>	<p>Cette compensation a pour objectif de faire en sorte que les travailleurs à temps plein des secteurs désignés essentiels reçoivent un salaire supérieur à ce que leur procurerait notamment la prestation canadienne d'urgence.</p> <p>Cette nouvelle prestation sera versée rétroactivement au 15 mars, pour un maximum de seize semaines. Avec cette compensation, le travailleur obtiendra, en plus de son salaire, un montant forfaitaire imposable de 400 \$ par mois, soit 1 600 \$ pour une période de seize semaines. Pour y avoir droit, le demandeur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • travailler dans un secteur décrété essentiel durant la période visée; • gagner un salaire brut de 550 \$ par semaine ou moins; • avoir un revenu de travail annuel d'au moins 5 000 \$ et un revenu total annuel de 28 600 \$ ou moins, calculé avant la prestation. <p>Cette prestation temporaire pourra être demandée à partir d'un formulaire Web de Revenu Québec disponible à compter du 19 mai et sera versée par dépôt direct à compter du 27 mai.</p>